

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations Villes, transports,
territoires.

Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sylvie Calas-Etienne, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Villes, transports, territoires* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Master Transports, mobilités, réseaux
- Master Urbanisme et aménagement

PRÉSENTATION

En 2012, l'Université Paris-Est Créteil val de Marne (UPEC) l'Université Paris Est Marne la Vallée (UPEM) se sont engagées dans un processus de fusion et ont donc débuté leur réflexion sur l'offre de formation 2015-2020 en adoptant une présentation commune par champs. La nouvelle équipe de direction a mis fin à ce projet début 2016. Les conseils centraux ont ensuite été renouvelés à nouveau en juin 2018 et un nouveau président élu en septembre 2018. L'autoévaluation et la construction de l'offre de formation se sont donc faites dans un contexte institutionnel particulièrement fluctuant.

Globalement, le champ de formation *Villes, transports, territoires* (VTT) s'inscrit dans un processus déployé par les établissements d'enseignement supérieur de l'est de Paris et visant à spécialiser une partie importante de la recherche et de l'offre de formation autour de la ville, des transports et des territoires. Cette spécialisation s'est traduite par la constitution au sein de la COMUE Paris Est d'un pôle *Ville, environnement et leurs ingénieries* s'appuyant sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents au sein de la cité Descartes : l'École des ponts-ParisTech (ENPC), l'école d'architecture de Marne-la-Vallée (ENSAVT), les universités UPEC et UPEM, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), l'école de géomatique (ENSG) et plus largement de l'école nationale des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) et de l'école d'architecture de Paris-Belleville (ENSABP). Elle s'est également traduite par la constitution du Labex Futurs Urbains permettant de rapprocher les démarches de l'aménagement, de l'architecture, de l'environnement et des transports.

Pour l'UPEC, le champ VTT, principalement présent au sein de la cité Descartes, recouvre 3 diplômes nationaux : 2 masters de l'école d'urbanisme de Paris (EUP) qui constitue le plus important centre de formation à l'urbanisme de France, et qui sont co-accrédités avec l'UPEM (les masters *Urbanisme et aménagement* et *Transports, mobilités, réseaux*) et la licence professionnelle *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*. Le rattachement de cette dernière au champ VTT n'est que secondaire puisqu'elle est principalement rattachée au champ *Humanités, cultures et sociétés* de l'UPEC au sein duquel elle sera évaluée.

Le champ VTT représente environ 350 étudiants (1,5 % des effectifs de l'UPEC inscrits dans des diplômes nationaux) et s'appuie très avantageusement sur des structures anciennes et reconnues dans leurs champs de compétences telles que l'école d'urbanisme de Paris (EUP), née du rapprochement de l'institut d'urbanisme de Paris (IUP-UPEC) et de l'institut français d'urbanisme (IFU-UPEM), et l'unité de formation et de recherche Lettres, langues et sciences sociales (LLSH). Ce champ de formations bénéficie également de liens très efficaces avec les structures de recherche parmi lesquelles on peut citer le labex Futurs Urbains, qui associe 14 équipes de recherche ou encore des groupes transversaux associant plusieurs laboratoires autour d'une même thématique.

AVIS GLOBAL

Malgré le contexte institutionnel particulièrement compliqué durant la période d'évaluation, le dossier champ fourni, rédigé conjointement par l'UPEC et l'UPEM permet d'apprécier les orientations stratégiques de l'UPEC qui restent liées à celles de l'UPEM, l'arrêt de la fusion n'ayant pas remis totalement en cause les relations établies en matière de formations entre les deux universités. Suite à ce repositionnement, l'analyse au niveau du champ *VTT* de l'UPEC se trouve réduite à deux formations de master dont les finalités se rejoignent mais de structures très déséquilibrées. La mention *Transports, mobilités, réseaux* (TMR) repose en effet sur un cycle ingénieur pour le master 1 et sur un parcours unique totalement mutualisé avec un parcours de la mention *Urbanisme et aménagement* (URA) pour le master 2. Cette structure manque de lisibilité notamment sur les publics accueillis. Ce point est en cours de réflexion au niveau de la mention.

L'offre de formation, notamment en urbanisme, est très riche dans la diversité et l'approfondissement et reconnue à l'échelle nationale et internationale. L'adossement scientifique du champ est très solide avec un environnement de recherche et des partenariats d'excellence. Ceci devrait permettre aux deux masters de développer une orientation recherche trop faible actuellement.

L'organisation pédagogique des formations est très lisible avec des modalités d'enseignements variées et une volonté d'ouverture à l'innovation. La professionnalisation est très présente.

Chaque formation est pilotée par des équipes pédagogiques diversifiées mais il subsiste un manque de rigueur avec l'absence de réels conseils de perfectionnement à laquelle il convient de remédier pour mettre les formations en accord avec la réglementation et donner aux représentants étudiants la place qui leur revient. Il persiste également un manque concernant l'évaluation par compétences. Même si les enseignements des deux formations sont traduits en compétences, cette notion n'est qu'abordée par les formations sans qu'aucune modalité d'évaluation précise ne soit mise en place. Un suivi particulier doit être déployé pour rendre la démarche efficace.

Le devenir des diplômés est finement suivi, à la fois au niveau de l'UPEC mais aussi de l'EUP, à 6 mois et à 24 mois. L'existence d'un cercle des partenaires dont la fonction est la veille professionnelle en matière d'évolution des métiers et des attentes, est à souligner. Le taux d'insertion est très bon sur l'ensemble du champ avec un niveau de qualification des emplois concernés en adéquation avec les finalités des formations.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Les savoir-faire, connaissances et compétences attendues sont très clairement exposés et les offres proposées par les deux formations de ce champ sont en adéquation avec les objectifs de professionnalisation formulés. Les emplois visés sont diversifiés et en conformité avec le niveau d'étude. Les 2 mentions de master et les 9 parcours associés permettent de couvrir le large spectre des débouchés professionnels dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports. La forte pluridisciplinarité, notamment de la mention *Urbanisme et aménagement* permet une ouverture de la formation à des étudiants titulaires de différents diplômes de licence, ce qui contribue à consolider l'approche transversale et thématique du champ. La finalité de la mention *Transports, mobilité, réseaux* apparaît toutefois, uniquement axée sur la diversification de la formation des élèves ingénieurs de l'école des Ponts – Paris Tech (ENPC).

Le champ VTT est particulièrement fédérateur pour l'université Paris-Est Créteil (UPEC). Les 2 mentions de master qu'il recouvre et plus particulièrement la mention *Urbanisme et aménagement* constituent un débouché attractif pour des étudiants ayant suivi des licences dans les domaines des sciences humaines et sociales ou encore du droit et de l'économie. En Ile de France, ce champ se différencie par le large spectre des thématiques proposées. La richesse de son offre de formation permet la mutualisation d'enseignements avec d'autres formations co-accréditées entre l'UPEC et l'UPEM.

Ce champ bénéficie d'un environnement particulièrement dynamique professionnellement et en matière de recherche. Il s'appuie en effet sur quatre laboratoires reconnus dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports qui possèdent une forte culture appliquée. Le Labex *Futurs urbains* participe aussi de cet environnement porteur. La présence de la chaire *Aménager le Grand Paris* renforce structurellement la forte relation qui existe entre recherche, formation et monde professionnel dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette relation s'exprime à travers différents partenariats formalisés, par exemple avec l'Institut d'Urbanisme de la Région Ile-de-France. Les unités de recherche impliquées et la localisation de la formation sur la Cité Descartes favorisent le partenariat avec l'école des Ponts – ParisTech.

L'environnement socio-économique est clair et les coopérations internationales sont nombreuses. On peut citer les quatre partenariats européens spécifiques du parcours *Urbanisme et expertise internationale* du master 2 *Urbanisme et aménagement*.

Les formations du champ s'appuient efficacement sur 2 centres de formation des apprentis (CFA) différents (le CFA Descartes et le CFA Sur2000) ainsi que sur l'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme dont l'école d'Urbanisme de Paris (EUP) est membre.

Le champ est constitué de 2 masters dont l'organisation pédagogique est très lisible, ce qui est particulièrement appréciable pour des formations avec un nombre important de parcours. La spécialisation est progressive, avec un tronc commun méthodologique et thématique en première année et des parcours spécialisés en seconde année dont un est mutualisé entre les 2 formations.

Les modalités d'enseignements sont variées : enseignements présentiels traditionnels, séminaires recherche et professionnel, sorties terrains, pédagogies d'atelier et de projet, jeux sérieux. Les stages, facultatif au semestre 2 et obligatoire au semestre 4, peuvent être réalisés dans les milieux opérationnels de l'urbanisme ou en laboratoire. Ils servent à marquer l'orientation choisie par l'étudiant. Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individuel qui repose sur une analyse de sa situation et de son projet. Des contrats pédagogiques sont proposés pour les étudiants ayant des contraintes particulières.

La professionnalisation des deux formations du champ se décline de différentes façons : l'existence d'ateliers professionnels accompagnés par un enseignant dédié dans chaque parcours, l'intervention de nombreux professionnels dans les modules techniques, des dispositifs de préparation à l'insertion ainsi que l'existence d'une junior entreprise. On peut regretter que les modalités d'organisation et d'évaluation des projets tutorés soient très peu décrites.

Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont actualisées et précises.

Parmi les 2 masters de ce champ, la mention *Urbanisme et aménagement* porte une forte ambition de formation par la recherche. Mais l'orientation recherche proposée dans les parcours en master 2 est peu suivie par les étudiants. L'ambition affichée est d'accroître le vivier de doctorants potentiels pour les laboratoires d'adossement de la formation et on peut noter que le nombre d'étudiants suivant la voie de la recherche est croissant (8 en 2015-16 et 18 en 2017-18). Cette tendance est positive et à consolider.

Le numérique est mobilisé à la fois du fait des connaissances transmises (outils cartographiques par exemple) mais aussi de l'environnement de travail des étudiants qui peuvent accéder à un cours en ligne ouvert à tous (MOOC) réalisé par l'ENPC et également à une formation à distance proposée par l'école nationale des sciences géographiques (ENSSG) pour renforcer les compétences des étudiants en systèmes d'informations. Le développement des enseignements aux travers de jeux sérieux témoigne d'une volonté d'ouverture à l'innovation pédagogique.

L'internationalisation est bien présente dans ce champ de formations. Elle prend classiquement la forme d'enseignements de l'anglais qui existent en première et en seconde année dans tous les parcours des deux masters mais également par des enseignements en langue anglaise (semestre 3 du parcours urbanisme et expertise internationale). L'internationalisation repose aussi sur la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger et sur des possibilités nombreuses de mobilités entrante et sortante, ce qui constitue un autre levier d'individualisation du parcours de formation.

Les formations du champ affichent des équipes pédagogiques diversifiées, composées d'enseignants-chercheurs, de professeurs associés (PAST) et de professionnels non académiques. Les responsabilités pédagogiques et le fonctionnement des formations sont bien décrits. Chaque parcours de master est coordonné par deux enseignants-chercheurs représentant les deux universités d'accréditation.

On peut regretter une organisation du pilotage qui manque de précision ou de rigueur sur certains points. En effet, il n'existe pas, comme il devrait, de conseil de perfectionnement propre à chaque mention de master. Le pilotage relève essentiellement du niveau de l'EUP et de son conseil de gestion. La part occupée par les étudiants dans ce conseil n'est pas suffisamment expliquée, de même que leur présence ou pas au sein d'un comité pédagogique qui se réunit souvent mais dont on ne connaît pas exactement la réelle constitution.

L'évaluation des enseignements est en progression sur la période d'évaluation avec des supports plus formalisés la dernière année. Une analyse plus fine doit maintenant être réalisée.

L'autoévaluation des formations est claire et synthétique, ce qui est à souligner au regard des nombreux parcours existants. Les points forts sont valorisés sans pour autant que les faiblesses ne soient ignorées. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées, de même que les règles de composition des jurys. La répartition des crédits en master 2 permet de mettre en valeur le stage (orientation professionnelle) et le mémoire (orientation recherche), avec toutefois de grandes disparités dans la pondération de ces deux activités entre les parcours. Il persiste un point de questionnement sur la notion d'évaluation par compétences. Cette notion n'est qu'abordée par les formations sans qu'aucun cadrage précis ne soit mis en place. Un suivi particulier doit être déployé pour rendre la démarche efficace. C'est une attente forte.

Les suppléments aux diplômes doivent être établis et utilisés afin de mettre les formations du champ en accord avec la réglementation.

L'attractivité des formations du champ est très bonne mais les effectifs des 2 mentions de master ne sont pas comparables. Les effectifs de la mention *Urbanisme et aménagement* sont très importants (110 à 130 étudiants en master 1 et près de 220 étudiants en master 2 par l'arrivée d'étudiants provenant d'autres mentions) alors que les effectifs de la mention *Transport, mobilité, réseaux* sont dix fois plus faibles.

Le master 1 de la mention *Transport, mobilité, réseaux* correspond à la 2^{ème} année de l'école d'ingénieur ENPC et le master 2 de cette mention est un parcours de la mention *Urbanisme et aménagement*.

Le devenir des diplômés est finement suivi, à la fois au niveau des universités co-accréditées et de l'EUP, à 6 mois et à 24 mois. L'existence d'un cercle des partenaires depuis 2016, dont la fonction est la veille professionnelle en matière d'évolution des métiers et des attentes, est à souligner. Le taux d'insertion est très bon sur l'ensemble du champ avec un niveau de qualification des emplois concernés en adéquation avec les finalités des formations.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



MASTER TRANSPORT, MOBILITÉS, RÉSEAUX

Établissements : Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC, Université Paris-Est Marne-La-Vallée – UPEM, École des Ponts ParisTech – ENPC

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Transport, mobilités, réseaux* (TMR) fait l'objet d'une co-accréditation entre trois établissements : l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et l'École des Ponts ParisTech (ENPC). Ce master est porté par l'École d'urbanisme de Paris (EUP), elle-même co-portée par l'UPEC et l'UPEM. Les enseignements ont lieu sur le site de la cité Descartes, à Noisy-Champ. La mention *Transport, mobilités, réseaux* (TMR) propose un cursus en deux années. La première année de master est assurée par l'ENPC et repose sur la deuxième année du cycle d'ingénieur. La seconde année de master comprend un unique parcours, *Transport et mobilité* (TM), qui est mutualisé avec la mention de master *Urbanisme et aménagement* portée par l'EUP et donc co-accréditée entre l'UPEC et l'UPEM. La mention TMR est ouverte en formation initiale et en formation continue, mais pas en apprentissage. Seule l'année la deuxième année de master est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues sont clairement exposées, ainsi que les contenus des enseignements qui sont tout à fait en cohérence avec les objectifs que la formation se fixent. Cette formation repose essentiellement sur la possibilité offerte aux étudiants de combiner, en fonction de leur parcours antérieur, des enseignements relevant notamment des sciences de l'ingénieur et des sciences sociales, en complément d'approches techniques, juridiques et thématiques. L'objectif est l'acquisition des compétences professionnelles transversales attendues dans le domaine des transports et des mobilités, très clairement énoncées dans le dossier. Les emplois visés correspondent au niveau de diplomation. Si la mention propose une orientation recherche par le biais de la mention *Urbanisme et aménagement* de l'EUP, aucun étudiant ne l'a jamais suivie. L'orientation quasi-exclusive se trouve être, par le fait, la finalité professionnelle.

Positionnement dans l'environnement

La mention *Transport, mobilités, réseaux* co-accréditée entre l'UPEM, l'UPEC et l'ENPC s'inscrit dans un environnement régional qui propose de nombreuses formations de niveau master centrées sur le domaine des transports, des mobilités et de la logistique. La formation se singularise en ambitionnant de donner une place égale à la composante ingénierie et à la composante sciences sociales. Reposant sur une large plateforme d'enseignements mutualisés, cette mention est à même de permettre de multiples spécialisations qui dépendent des choix d'options opérés par les étudiants. Sa spécificité tient donc à cette capacité à proposer une large offre de formation, et non d'une spécialisation forte prédéfinie.

La formation bénéficie d'un environnement de recherche sur les transports et les mobilités unique en France. Elle s'adosse ainsi à quatre laboratoires parmi les plus reconnus en France dans ce domaine. Il est à ce titre dommage que la formation n'attire pas plus d'étudiants intéressés par une orientation « recherche ». La formation bénéficie de la présence d'une chaire *Aménager le Grand Paris*, hébergée à l'UPEC et à l'UPEM et des contacts professionnels et institutionnels associés.

L'environnement socio-économique est bien décrit, ce qui démontre une bonne connaissance des contextes de sortie des diplômés. La mention TMR ne possède pas de partenariats propres. Elle bénéficie des partenariats historiquement contractés dans le cadre de la mention *Urbanisme et aménagement* de l'EUP. Pour autant, une démarche est engagée avec Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports en Île-de-France). La présence d'un PAST (professeur associé à mi-temps) permet de consolider les relations avec le monde professionnel.

Des partenariats existent aussi à l'international proche, notamment des relations avec l'école polytechnique de Lausanne (EPFL), en Suisse. Les étudiants peuvent bénéficier des accords d'échanges internationaux des institutions porteuses de la formation, et sont incités à effectuer une mobilité internationale. La formation accueille de nombreux étudiants étrangers, notamment en première année (19 en 2017-2018).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très lisible et le processus de suivi de l'acquisition des compétences est exposé. La répartition des enseignements entre les deux années de formation permet de construire une progressivité de l'acquisition des compétences professionnelles. L'offre repose essentiellement sur des mutualisations avec d'autres mentions de master. Les modalités d'enseignements sont très diversifiées : cours, séminaires, ateliers professionnels, sorties sur le terrain et stages. Le dernier semestre de formation est d'ailleurs consacré à la réalisation d'un stage de 4 à 6 mois, suivi et évalué par la rédaction d'un rapport faisant l'objet d'une soutenance. La nature du stage opère la distinction entre orientation professionnelle (stage en entreprise) et recherche (stage en laboratoire). Une Junior entreprise existe et permet aux étudiants de développer des relations avec le monde socio-économique en association avec le corps enseignant. Des contrats pédagogiques sont proposés aux étudiants ne pouvant pas assister à tous les enseignements pour raisons professionnelles ou personnelles.

La professionnalisation est particulièrement présente tout au long de la formation, tant par les pratiques pédagogiques que par l'intervention de professionnels (20 à 30 % du volume horaire selon le dossier d'auto-évaluation). L'offre pédagogique est très diversifiée, en raison notamment du nombre important d'enseignements proposés en option, ce qui engendre une équipe pédagogique fournie. Ainsi, de nombreux chercheurs des laboratoires d'adossés figurent dans la liste des intervenants extérieurs, ce qui renforce les apports de la recherche dans la formation.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est propre à la formation, actualisée et précise.

Le numérique est mobilisé du fait, à la fois, des compétences enseignées, appliquées (ateliers, etc.) et de l'environnement de travail des étudiants qui peuvent accéder à un MOOC réalisé par l'ENPC. Cette formation est plus largement ouverte à des innovations pédagogiques comme l'enseignement par des jeux sérieux.

L'enseignement de l'anglais est proposé en première et en seconde année. Plus largement, l'internationalisation s'exprime dans l'offre de formation par des contenus reposant sur des comparaisons de cas internationaux, et surtout par l'organisation d'un voyage d'étude en Europe, inclus dans la maquette (2 crédits ECTS). La mobilité entrante et sortante des étudiants est traitée. Un déséquilibre net apparaît à l'échelle de la mention en faveur de la mobilité entrante, qui se trouve expliqué par les stratégies d'insertion professionnelle des étudiants.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants-chercheurs des trois établissements co-accrédités, de chercheurs des laboratoires associés et d'une vingtaine de professionnels non académiques. Les responsabilités pédagogiques sont bien décrites. La mention est conduite par trois enseignants-chercheurs représentant chacun l'un des trois établissements. Le pilotage est assuré au niveau du parcours *Transport et mobilité*, et non de la mention (en raison des fortes mutualisations qui existent avec la mention *Urbanisme et aménagement*), avec un comité pédagogique qui n'est pas ouvert aux étudiants. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement de la mention, ce qui est un manque. C'est le conseil de gestion de l'École d'Urbanisme de Paris, dans lequel siègent des représentants étudiants, qui est l'instance principale de gouvernance de la mention. Ce conseil de gestion ne saurait toutefois pas se substituer au conseil de perfectionnement, les deux types d'instances remplissant pas les mêmes fonctions. La composition du jury est, quant à elle, bien décrite et les règles des modalités de contrôle des connaissances sont exposées et portées à la connaissance des étudiants.

Les enseignements font l'objet d'évaluations systématiques de la part des étudiants selon les protocoles de l'EUP et de l'ENPC. L'année de master 1 bénéficie d'ailleurs des avantages de la certification ISO 9001 détenue par l'ENPC. L'autoévaluation est claire et précise dans les parties rédigées. Les faiblesses ne sont pas éludées et les éventuelles pistes de remédiations sont mentionnées. Les parties chiffrées sont plus difficiles à exploiter. Le processus d'admission des étudiants dans la mention est exposé et l'équipe pédagogique définit clairement le profil des étudiants recherchés.

L'approche par compétence est bien développée. Un supplément au diplôme est évoqué mais, contrairement à ce qui était requis, il n'a pas été versé au dossier, ce qui interdit *de facto* de donner un avis sur sa qualité. Les étudiants bénéficient des différents dispositifs d'insertion professionnelle proposés tant à l'EUP qu'à l'ENPC (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, réseau Alumni, fichiers d'anciens, etc.). Le suivi de l'insertion des diplômés est assuré à la fois par au niveau de l'EUP et au niveau du parcours, sans que la méthode ne soit développée dans le dossier. Les résultats font l'objet de présentation auprès des étudiants lors des réunions de rentrée.

Résultats constatés

Les effectifs de la mention sont relativement faibles, et surtout ne représentent qu'une part réduite et fluctuante des effectifs du parcours *Transport et mobilité* en master 2. Les données chiffrées ne sont pas toujours aisées à décrypter et certaines incohérences apparaissent lorsque l'on croise les différentes données proposées. La baisse sensible des effectifs dans la mention cette année (seulement 8 étudiants en master 2 semble-t-il) n'est pas expliquée. La formation connaît pourtant une forte pression à l'entrée : elle attire la moitié des 700 candidatures enregistrées en 3 ans pour le parcours TM. Le recrutement assure une diversité des profils étudiants à l'entrée en master 2, conformément aux objectifs de la formation. On constate un très faible taux d'échec et d'abandon. Le devenir des diplômés est connu avec des taux d'insertion excellents (100% des diplômés 2016 sont employés à 18 mois). Les débouchés professionnels sont conformes aux finalités et au niveau de qualification acquis par les diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une articulation réussie entre sciences pour l'ingénieur et sciences sociales qui répond aux attentes du marché de l'emploi dans le champ des transports, des mobilités et de la logistique.
- Un environnement de recherche et des partenariats d'excellence qui nourrissent la formation.
- Une offre de formation adaptable selon les parcours antérieurs des étudiants inscrits.

Principaux points faibles :

- L'absence de conseil de perfectionnement.
- Une mention qui repose en master 2 sur un unique parcours mutualisé avec une autre mention, ce qui engendre des risques de confusion.
- Des effectifs faibles et fluctuants.
- Une orientation recherche non plébiscitée par les étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention *Transport, mobilités, réseaux* est encore jeune et repose sur des enseignements mutualisés avec d'autres mentions ou formations. Tout cela peut expliquer la faiblesse des effectifs. Les évolutions annoncées, à savoir l'intégration d'un autre parcours dans la mention dès 2019, doit pouvoir apporter une croissance des effectifs pour atteindre un niveau qui soit plus en adéquation avec l'échelle d'une mention. Attention toutefois à ce que la visibilité ne soit pas péjorée par la démultiplication des établissements partenaires puisque ce nouveau parcours, *Transport et développement durable* serait co-porté par l'École des Ponts ParisTech (ENPC), l'École Supérieure des Mines de Paris et par l'École Polytechnique. Il ne faudrait pas que la mention ne devienne qu'un chapeau commun à de multiples parcours eux-mêmes systématiquement mutualisés entre différentes mentions, perdant ainsi de sa cohérence interne et rendant la progressivité de la spécialisation plus difficile à réaliser. Une réflexion doit ainsi être menée sur le positionnement de cette mention par rapport aux autres mentions avec lesquelles elle est susceptible de partager des parcours. Il serait possible de faciliter des parcours de formation correspondant à l'offre proposée par le master TMR sans pour autant recourir à l'existence d'une mention et d'un diplôme distinct. Il ne s'agit là que de réfléchir au mode de structuration, le projet pédagogique n'étant sûrement pas à remettre en cause. Enfin, compte tenu de la qualité de l'environnement scientifique, il serait souhaitable que l'orientation recherche de la mention se développe.



MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Établissements : Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne – UPEC, Université Paris-Est Marne-la-Vallée – UPEM

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master (MA) *Urbanisme et aménagement* est co-accrédité entre l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). Il s'agit de la principale formation de niveau master portée par l'École d'Urbanisme de Paris (EUP), avec plus de 350 étudiants accueillis chaque année. Cette formation comprend une première année de tronc commun et neuf parcours de spécialisation en seconde année : deux ouverts à l'apprentissage, six en formation initiale « classique » et un dernier spécifiquement proposé en formation continue. Ces neuf parcours sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE). Les enseignements se déroulent sur le site de la Cité Descartes à Champ-sur-Marne.

ANALYSE

Finalité
Les savoirs, savoir-faire et compétences attendus sont très clairement exposés et les offres de formation des différents parcours sont tout à fait en adéquation avec les objectifs de professionnalisation formulés. Les 9 parcours de master 2 qui composent la mention, tous ouverts à une forte pluridisciplinarité (géographie, économie, droit, sociologie, etc.), permettent de couvrir le large spectre des débouchés professionnels en aménagement et urbanisme. Cette forte pluridisciplinarité permet une ouverture de la formation à des étudiants titulaires de différents diplômes de licence, ce qui contribue à consolider l'approche transversale et thématique qui structure la mention. Les emplois visés sont diversifiés et en conformité avec le niveau d'étude. La structuration de la formation est d'ailleurs construite à partir d'un référentiel de cinq principales compétences métiers fondamentales, décliné en plusieurs parcours-type étudiants.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Urbanisme et aménagement</i> est une formation particulièrement fédératrice au sein de l'EUP, en témoigne le nombre important d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans les différents parcours. Il constitue pour les deux universités partenaires un débouché attractif pour des étudiants ayant suivi des licences dans les domaines des sciences humaines et sociales ou encore du droit et de l'économie. La richesse de l'offre de la mention <i>Urbanisme et aménagement</i> permet à des parcours relevant d'autres mentions co-accréditées entre l'UPEC et l'UPEM de bénéficier d'enseignements mutualisés. Ce master se différencie des autres offres en aménagement et urbanisme en Île-de-France par le large spectre des thématiques de spécialisation proposées. <u>Les concurrences possibles entre cette mention et les autres formations franciliennes ne sont toutefois pas</u>

abordées. Ce master bénéficie d'un environnement particulièrement dynamique professionnellement et en matière de recherche. Il s'adosse en effet à trois laboratoires reconnus dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme qui possèdent une forte culture appliquée. Le Labex Futurs urbains participe aussi de cet environnement porteur. La présence de la chaire *Aménager le Grand Paris* renforce structurellement la forte relation qui existe entre recherche, formation et monde professionnel dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette relation s'exprime à travers différents partenariats formalisés, par exemple avec l'Institut d'Urbanisme de la région Île-de-France. Tant les unités de recherche impliquées que la localisation de la formation sur la Cité Descartes favorisent le partenariat avec l'École des Ponts Paristech qui se concrétise à travers le parcours *Transport et mobilité*, mutualisé avec le master *Transport Mobilités Réseaux*. L'environnement socio-économique est décrit avec précision, de même que les coopérations internationales qui intéressent notamment le parcours *Urbanisme et expertise internationale* (quatre partenariats européens spécialement pour ce parcours). Les deux parcours en alternance s'appuient chacun sur un CFA (centre de formation d'apprentis) différent (CFA Descartes et CFA Sup2000). À noter aussi que la formation s'appuie particulièrement sur l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme dont l'EUP est membre.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est particulièrement lisible, ce qui est à souligner pour une mention proposant 9 parcours différents. La spécialisation est progressive entre les deux années, avec un tronc commun méthodologique et thématique en première année et des parcours spécialisés en seconde année. Des passerelles existent puisque ces parcours de master 2 peuvent être intégrés à l'issue d'une première année de master réalisée dans une autre mention. Dans ce cadre, des enseignements de mise à niveau sont prévus en entrée de master 2 si l'équipe pédagogique l'estime nécessaire.

Les modalités d'enseignements mises en place sont variées : enseignements présentiels traditionnels, séminaires de recherche et professionnels, sorties sur le terrain, pédagogies d'atelier et de projet, jeux sérieux.

Un stage de quatre à six mois, suivi et évalué, est obligatoire au semestre 4 dans tous les parcours en formations initiale et continue. Un autre stage, facultatif, est proposé au semestre 2. Ces stages peuvent être réalisés en milieu professionnel (orientation professionnelle) ou en laboratoire (orientation recherche). Le stage sert donc à marquer l'orientation du parcours choisi par l'étudiant. Des contrats pédagogiques sont proposés pour les publics empêchés après échange avec l'enseignant tuteur. Chaque étudiant bénéficie, en effet, d'un accompagnement individuel qui repose sur une analyse de sa situation et de son projet en début d'année. Le processus de validation des acquis de l'expérience est décrit.

La formation comprend un volet remarquable de valorisation et préparation aux compétences additionnelles. Le processus de suivi de l'acquisition de ces compétences est, là encore, décrit. La professionnalisation est très présente dans chacun des parcours. Au moins 20 % du volume annuel d'enseignement sont dédiés à l'atelier professionnel en master 2. Chaque parcours bénéficie de l'accompagnement d'un PAST (professeur associé à mi-temps), notamment dans la conduite de ces ateliers. De nombreux professionnels non académiques interviennent, particulièrement dans les modules techniques qui représentent 10 à 30 % du volume d'enseignement selon les parcours et les années. La professionnalisation se conjugue aussi à travers les dispositifs de préparation à l'insertion, notamment les forums et les cycles de conférence métiers, mais aussi avec l'existence d'une junior entreprise.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est précise, témoignant de la démarche de suivi des compétences mise en place. Cette démarche est d'ailleurs liée à la dynamique d'innovation pédagogique : cette formation a obtenu plusieurs financements par réponse à des appels à projets.

La mention *Urbanisme et aménagement* porte une forte ambition de formation par la recherche comme en témoigne les interventions de nombreux enseignants-chercheurs dans l'ensemble des parcours. L'orientation recherche proposée dans les parcours en master 2 n'est toutefois suivie que par un faible nombre d'étudiants, mais croissant (8 étudiants en 2015-2016, 18 en 2017-2018). L'ambition affichée est d'accroître le vivier de doctorants potentiels pour les laboratoires d'adossement de la formation.

Le numérique fait l'objet d'enseignements (outils cartographiques par exemple), mais constitue aussi un levier de partenariat avec l'École Nationale des Sciences Géographiques à travers un accès à une formation à distance proposée par cette école aux étudiants n'ayant pas les bases suffisantes en systèmes d'information géographique. Cette offre de formation, qui s'entend comme un complément aux enseignements présentiels, est une illustration de l'importance que le numérique prend dans l'environnement de la formation.

L'internationalisation est une problématique bien présente dans la formation, à commencer par l'enseignement de l'anglais, présent en première et en seconde année dans tous les parcours. Cet enseignement prend

majoritairement la forme d'enseignements en anglais, plus que d'anglais. En effet, le parcours *Urbanisme et expertise internationale* propose par exemple, un semestre 3 entièrement dispensé en anglais. L'internationalisation repose aussi sur la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger, notamment dans le parcours *Urbanisme et expertise internationale*. Les destinations des stages sont renseignées (20 à 30 stages en moyenne par an). Il en est de même des chiffres de la mobilité entrante et sortante à l'échelle de la mention, qui font l'objet d'une analyse, même rapide. Le projet de mobilité sortante est construit dès la première année de master à l'occasion de l'entretien entre l'étudiant et son tuteur. Il s'agit donc d'un autre levier d'individualisation du parcours de formation.

Pilotage

Les équipes pédagogiques sont bien diversifiées, composées notamment d'enseignants-chercheurs, de PAST et de professionnels non académiques qualifiés. Le volume et la part totale des interventions de ces derniers sont variables selon les parcours. Les responsabilités pédagogiques et le fonctionnement de la mention sont décrits. Chacun des neuf parcours est coordonné par deux enseignants-chercheurs représentant les deux universités co-accréditées. Le pilotage de la mention relève essentiellement du niveau de l'EUP, donc de la composante porteuse de la formation. Il n'y a en effet pas de conseil de perfectionnement propre à la mention. C'est le conseil de gestion de l'EUP qui joue ce rôle, ce qui est justifié dans le dossier par l'importance de cette mention au sein de la composante. Toutefois, un conseil de gestion et un conseil de perfectionnement ne peuvent pas répondre exactement aux mêmes attentes, ne serait-ce que dans leur composition. Le rôle des étudiants est ainsi peu clair : ils sont représentés au conseil de gestion, mais leur place n'est pas réellement décrite en ce qui concerne les échanges sur le devenir des formations. De même, s'il y a bien une structure de coordination pédagogique à l'échelle de la mention (le comité pédagogique qui se réunit six fois par an), on ne sait pas s'il existe des délégués/représentants étudiants. La place des étudiants dans le dispositif de pilotage est donc à préciser.

L'évaluation des enseignements a, jusqu'en 2017, reposé sur de seuls retours oraux. Depuis, une enquête d'évaluation des enseignements et des activités a été formalisée sans que celle-ci ne soit pour autant présentée dans le dossier. Elle est complétée par une enquête de satisfaction, dispositif non présenté, menée en même temps que l'enquête sur le devenir des diplômés à 6 mois.

Le dossier d'autoévaluation de la formation est particulièrement clair et synthétique, ce qui est à souligner au regard de l'existence de 9 parcours. Les points forts sont valorisés sans pour autant que les faiblesses ne soient ignorées. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées, de même que les règles de composition des jurys. Le suivi de l'insertion et des débouchés professionnels est effectué à la fois au niveau des universités co-accréditées et de l'EUP, à 6 mois et 24 mois, ce qui permet un suivi efficace. L'existence d'un cercle des partenaires depuis 2016, dont la fonction est la veille professionnelle en matière d'évolution des métiers et des attentes, est à souligner. La répartition des crédits ECTS en master 2 permet de mettre en valeur le stage (orientation professionnelle) et le mémoire (orientation recherche), avec toutefois de grandes disparités dans la pondération de ces deux activités entre les parcours. Le dossier ne précise pas si des suppléments au diplôme sont proposés.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants pour une mention de master, avec 110 à 130 étudiants en première année de master et près de 220 étudiants en deuxième année. Les parcours de deuxième année présentent des effectifs relativement équilibrés (entre 22 et 36 étudiants en 2018). La croissance des effectifs entre les deux années d'études est expliquée : il s'agit d'une arrivée d'étudiants provenant d'autres mentions de master. L'attractivité de la formation est confirmée par le nombre de candidatures, croissant, qui dépasse en 2018 les 500 demandes d'entrée en première année et atteint 728 dossiers pour l'entrée en deuxième année (800 en 2017, 550 en 2016). Ce chiffre est à pondérer par le fait que les étudiants peuvent déposer plusieurs demandes, une par parcours. Le recrutement est national et international. Les chiffres de la réussite sont présentés pour chacun des parcours, mais ne font pas l'objet d'analyse particulière. Le devenir des diplômés est finement suivi. La dernière enquête conduite a obtenu un taux de réponse de 80 %, ce qui est très élevé. 77 % des diplômés sont en emploi au bout de 6 mois dont 41 % en prolongement du stage et de l'alternance. 47 % des diplômés en emploi sont contractuels à durée déterminée, 41 % à durée indéterminée. Le niveau de qualification des emplois concernés est en adéquation avec les finalités du master. La poursuite d'études au sein de la mention est avérée, avec 85 % des étudiants de première année de master qui poursuivent dans l'un des 8 parcours proposés.

Le nombre de VAE réalisées dans le cadre de la mention est en revanche très faible avec seulement 2 dossiers qui ont abouti entre 2015 et 2018.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre exceptionnelle dans la diversité et l'approfondissement des champs de l'urbanisme qui en fait une formation reconnue à l'échelle nationale et internationale.
- Des moyens importants (humains et matériels) qui sont mis au service d'un accompagnement individualisé et professionnalisant.
- Un adossement scientifique très solide.
- De nombreux partenariats, notamment à l'échelle régionale.
- Un suivi précis, quantitatif et qualitatif, de l'insertion des diplômés.

Principaux points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement propre à la mention.
- Pas de réelle analyse de la place de la formation dans l'abondante offre francilienne dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.
- Une démarche d'évaluation des enseignements à préciser.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Urbanisme et aménagement* est une formation bien ancrée et reconnue, bénéficiant de l'ancienneté des deux mentions auxquelles il s'est substitué. L'offre de formation est régulièrement adaptée. L'offre pédagogique est solide et très clairement structurée. Le dossier insiste à juste titre sur la place des professionnels et sur les conventions passées avec différents organismes, sur leur intérêt pour les projets et ateliers tutorés. L'environnement de recherche est porteur et pourrait servir à inciter plus d'étudiants à choisir l'orientation recherche des parcours le proposant. Tous ces points forts mériteraient d'être valorisés à travers la mise en place d'un conseil de perfectionnement et d'une réflexion sur une clarification de la place des étudiants dans le pilotage de la formation.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

PRÉSIDENTE

A l'attention du comité d'experts du Hcéres

Créteil, le 24 avril 2019

OBJET : Observations de l'Université Paris-Est Créteil sur le rapport d'évaluation du Hcéres du champ et des formations du champ Villes, transports, territoires

Champ – Villes, transports, territoires

- **Observations**

Nous avons pris note de l'avis globalement bien positif et nous en sommes reconnaissants.

Quelques précisions peuvent être apportées :

- Concernant l'évaluation par compétence, il peut être noté que -contrairement à ce qui est noté dans le rapport HCERES (p.4)- les modalités d'évaluation des compétences sont intégrées dans les rapports de fin d'étude de master 2 qui sont réalisés par les étudiants à l'issue de leur période de stage.
- L'organisation de la formation avec deux mentions est indispensable pour le partenariat avec l'ENPC.

p.5 – les modalités d'organisation et d'évaluation des ateliers (M1 et M2) sont les suivantes :

Il s'agit d'un travail en petits groupes pluridisciplinaires de 5-10 étudiants dans un contexte de mise en situation professionnel (sur la base d'une commande réelle). Le travail se réalise sur un site, généralement en région parisienne et les étudiants se consacrent un à deux jours par semaine en 1^e semestre (M1) et 1^e et 2^e semestre (M2). L'évaluation se fait sur la base de rapports produits chaque semestre par les étudiants et de restitutions orales. Pour les ateliers de M1 une évaluation sur la base d'un cahier de suivi de l'acquisition des compétences rempli par les étudiants.

p.5 – pour ce qui concerne la formation par la recherche : celle-ci est organisée en M1 et comme dans tous les parcours de M2 et donne lieu une démarche de recherche formalisée dans le mémoire de recherche (M1) et mémoire de fin d'étude (M2). La « Voie Recherche » permet quant à elle de constituer un vivier de doctorants potentiels et n'a pas la vocation pléthorique misant plus sur la qualité et moins sur la quantité des étudiants.

p.6 – Nous avons bien pris note de la remarque concernant le conseil de perfectionnement. Cependant, la composition et ses réunions récurrentes du conseil de gestion plénier (3 par an) et du comité des partenaires (1 par an) provoqueraient une véritable redondance avec la création d'un conseil de perfectionnement. En effet, les principaux secteurs professionnels concernés par l'urbanisme et les représentants des étudiants y sont présents et actifs. Néanmoins, il est envisageable de formaliser l'une des réunions du conseil de gestion élargie aux partenaires sous l'intitulé « conseil de perfectionnement ».

p.6 – La pondération entre stage et mémoire de recherche sera examinée avec attention pour la prochaine accréditation. De même pour l'évaluation par compétence une démarche plus formalisée dans le cadre du mémoire du Master 2 sera mise en place.

Master - Transport, mobilités, réseaux

- **Observations**

p.3 – La mise en place d'un conseil de perfectionnement spécifique sera examinée pour la mention TMR, incluant les professionnels concernés par TM et par TRADD.

Master - Urbanisme et aménagement

- **Observations**

p.3 - étudiants conseil plénier discussion, enquêtes, lieu commun pour eux, chaque parcours bilan avec les étudiants, de même que M1

p.3 – l'évaluation des enseignements est organisée de différentes manières : en M1 par questionnaire et M2 par des retours oraux et des questionnaires selon les différents parcours.

p.4 – analyse faite dans le cadre de l'APERAU donc pas de concurrence



Jean-Luc Dubois-Randé

Président de l'UPEC

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)